



TVA : le jeu en vaut-il la chandelle ?

Par **RedSean**, le 03/11/2015 à 10:44

Bonjour,

Je suis concepteur/éditeur d'un jeu de société et mon fabricant de boîte m'a dit que je pouvais obtenir une tva à 5.5 avec la définition fiscale du livre. Mon jeu possède un plateau, des cartes, deux livret dont un qui est pédagogique (sur l'histoire de Paris) de 12 pages.

Est-ce vraiment possible ? Si je déclare 5.5, est-ce que je ne risque pas des sanctions si les impôts ne sont pas d'accord ?

Merci beaucoup pour votre réponse,

Cordialement,

David

Par **alterego**, le 03/11/2015 à 11:05

Bonjour,

Vous souhaitez éviter tout problème avec le Trésor Public, interrogez les Services Fiscaux dont vous dépendez en faisant un **rescrit fiscal**.

Vous bénéficierez ainsi d'une **sécurité juridique**.

Rescrit fiscal dans votre moteur de recherche, vous saurez ce que c'est et pourrez effectuer

votre demande.

Cordialement

Par **RedSean**, le **03/11/2015** à **11:10**

Merci beaucoup